

**Extrait du Registre des Délibérations**  
**Séance du 03 10 2024**  
**Nombre des Membres en exercice : 77**

**2024-04-18- MARCHES PUBLICS (1.1) – ATTRIBUTION DES MARCHES DE CURAGE, ENTRETIEN ET INSPECTIONS TELEVISEES DES RESEAUX ET ESSAIS DE RECEPTION DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT**

**DATE DE CONVOCATION : 26 SEPTEMBRE 2024**

**DATE DE PUBLICATION : 07 OCTOBRE 2024**

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1<sup>er</sup> étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u><b>Étaient présents :</b></u>	FONTAINE André, TARDY Yvan (ayant la procuration de DEPAILLAT Bernard), COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, PICARD Denis (ayant la procuration de AMMARI Christelle), BONIN Pierre, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc, ZAPOTINY Stéphane (ayant la suppléance de POIRSON Elisabeth), STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, VARIS Pierre, PREVOT Vincent (ayant la suppléance de SEGAULT Jean-François), CHARTREUX Fabrice (ayant la procuration de SAUVAGE Catherine), GUYOT Laurent (ayant la procuration de PLANCHAIS Viviane), SILLAIRE Roger, RADER Audrey-Helen, MAURY Christophe, GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia (ayant la procuration de MARTIN Vincent), MONALDESCHI Philippe ( ayant la procuration de GASPAS Isabel), TOUSSAINT André, SITTLER David, ROSSO Michel, ARNOULD Raphaël (ayant la procuration de LALANCE Corinne), CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, CHENOT Bernard, PIERSON Chantal, DOHR Hervé, HENNEBERT Philippe, MATTE Jean-François, COLIN Xavier, CHENOT Tony (présent à compter de 2024-04-04), HARMAND Alde (ayant la procuration de RIVET Lionel), ADRAYNI Mustapha (ayant la procuration de ERDEM Olivier), ALLOUCHI GHAZZALA Malika, HEYOB Olivier (ayant la procuration de BONJEAN Myriam), ASSFELD LAMAZE Christine, DE SANTIS Fabrice, CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge (ayant la procuration de DICANDIA Chantal), EZAROIL Fatima, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, LALEVEE Lucette, BRETENOUX Patrick (ayant la procuration de MOREAU Jean-Louis), GUEGUEN Marie, MANGEOT Etienne, SIMONIN Hervé, CAULE Emeline, FAVRET Régis, FELTEN Daniel (ayant la procuration de JOUBERT Roger), COUTEAU Jean-Pierre.
<u><b>Étaient excusés :</b></u>	AMMARI Christelle, POIRSON Elisabeth, SEGAULT Jean-François, PLANCHAIS Viviane, GASPAS Isabel, LALANCE Corinne, SAUVAGE Catherine, JOUBERT Roger, MARTIN Vincent, DEPAILLAT Bernard, MANSION François, DURANTAY Corinne, DICANDIA Chantal, RIVET Lionel, BONJEAN Myriam, MOREAU Jean-Louis, ERDEM Olivier, GUYOT Gilles,
<u><b>Avis de procuration :</b></u>	13 avis de procuration
<u><b>Avis de suppléance :</b></u>	2 avis de suppléance
<u><b>Secrétaire de séance :</b></u>	Fabrice DE SANTIS
<u><b>Nombre de présents :</b></u>	55 présents du début à la délibération 2024-04-03 ; 56 présents de la délibération 2024-04-04 à la fin.
<u><b>Nombre de votants :</b></u>	68 votants du début à la délibération 2024-04-03 ; 69 votants de la délibération 2024-04-04 à la fin

Le Président, représentant du pouvoir adjudicateur, a lancé une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert européen sous forme de procédure allotie, en application des articles L2124-1 et L2124-2, R2124-1 et R2124-2-1°, R2131-16-1° et R2131-17, R2161-2 à R2161-5 (procédure d'appel d'offres ouvert) et R2162-1 à R2162-6 et R2162-13 et R2162-14, R2162-15 et R2162-16 avec un opérateur économique), dans le but de rechercher les prestataires capables d'effectuer les travaux

prestations liées au curage, à l'entretien et aux inspections télévisées des réseaux et installations d'assainissement, ainsi que les essais de réception des ouvrages neufs selon les modalités suivantes afin de susciter la plus large concurrence :

- marché alloti,
- accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec un maximum cumulé sur la durée du contrat pour les deux lots,
- publication du 22 août 2024 sur le profil acheteur de la communauté de communes Terres Toulouises, au BOAMP et au JOUE.

Vu le code de la commande publique,

Vu les articles L2122-21 et L2122-22 du code général des collectivités territoriales concernant l'autorisation des exécutifs locaux de souscrire les marchés publics,

Vu la délibération du conseil communautaire 2020-04-09 en date du 10 septembre 2020 désignant les membres de la commission d'appel d'offres propre à la communauté de communes Terres Toulouises,

Vu la délibération du bureau communautaire BU 2024-31 en date du 20 juin 2024 constituant un groupement de commandes en vue de la passation des marchés de prestations de services liées au curage, à l'entretien et aux inspections télévisées des réseaux et installations d'assainissement, ainsi que les essais de réception des ouvrages neufs, étant précisé que la commission d'appel d'offres de la CC2T (coordonnateur du groupement) a été désignée compétente,

Considérant le rapport d'analyse des offres permettant de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse au sens des articles L2152-7 à 8, R2152-6 à 8 et R2152-11 à 12 du code de la commande publique, en fonction du classement des offres obtenues au regard des critères de sélection définis pour cette consultation, à savoir : prix des prestations (60%) et valeur technique (40%),

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 2 octobre 2024,

Vu l'avis du conseil d'exploitation réuni le 19 septembre 2024,

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'autoriser le Président à signer le marché correspondant :

N° de marché	Objet	Durée du marché	Titulaire	Estimatif en € H.T. pour information (selon DQE)
2024_GPT_03_1	CURAGE, ENTRETIEN ET INSPECTIONS TÉLÉVISÉES DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT	4 ans fermes	Groupement MALEZIEUX / INERA GRAND EST	1 254 168,50 € Part CC2T : 985 649,00 €      Part CCPCST : 268 519,50 €
2024_GPT_03_2	ESSAIS DE RÉCEPTION DES OUVRAGES NEUFS D'ASSAINISSEMENT	4 ans fermes	Entreprise INERA GRAND EST	475 078,20 € Part CC2T : 188 470,00 €      Part CCPCST : 286 608,20 €

**Le Conseil, à l'unanimité, décide de :**

**- autoriser le Président, représentant du pouvoir adjudicateur, à signer et notifier le marché de curage, entretien et inspections télévisées des réseaux et essais de réception des ouvrages d'assainissement avec les entreprises conformément au descriptif rédigé ci-dessus, à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement de ces marchés et à signer, à cet effet, tous documents et pièces nécessaires s'y rapportant, étant précisé que la dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits ouverts ou à ouvrir au budget annexe de l'assainissement.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président  
Mis en ligne le 07/10/2024 à 14h54  
Fabrice CHAUVIN  
**REÇU EN PREFECTURE**  
le 07/10/2024  
Application agréée E-legalite.com